

Les présentes conditions régissent l'accord conclu entre FORCAT et l'entreprise cliente pour la réalisation d'une action de formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis valable 30 jours.

Toute inscription sera prise en compte à la condition qu'elle soit formalisée sur un document comportant les éléments suivants :

- La raison sociale de l'entreprise et son adresse,
- Le nom du payeur et ses coordonnées
- L'intitulé du stage, la date et le lieu
- Le prix indiqué par FORCAT
- Le nom et la signature de la personne procédant à l'inscription.

Les offres de formation s'entendent toujours sous réserve de la confirmation écrite par FORCAT au client à laquelle il est joint une convention de formation professionnelle prévue par la loi. L'inscription est définitivement confirmée à réception par FORCAT de la convention signée par le client.

DELAI D'ACCES A L'ACTION DE FORMATION

A réception du contrat signé, la formation sera programmée dans un délai de 30 jours ouvrés.

REGLEMENT INTERIEUR

La transmission par le client à FORCAT du bon de commande ou de tout autre document d'inscription signé implique l'adhésion du client et des stagiaires au Règlement intérieur de FORCAT. Conformément aux articles R.6352-2 et L.6352-3 et suivants du Code du Travail, le Règlement intérieur s'impose à l'ensemble des stagiaires accueillis, même lorsque l'action de formation se déroule dans des locaux extérieurs mis à disposition

ORGANISMES COLLECTEURS

FORCAT est référencé sur le Datadock. L'organisme de formation répond donc aux critères qualités exigés par les financeurs.

Il incombe à l'entreprise de demander une prise en charge de l'action de formation à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) à qui il verse sa participation. Ce dernier adresse un accord de prise en charge ou un contrat de prestation de service à FORCAT.

Selon les modalités de facturation définies par l'OPCA, le client autorise, le cas échéant, FORCAT à adresser la facture à cet OPCA. Sans accord de prise en charge ou un contrat de prestation de service adressé par l'OPCA, le client s'engage à régler directement FORCAT.



TARIFS

Les tarifs des stages Inter-entreprises sont indiqués pour un participant. Ils sont communiqués hors taxes et TTC.

Les tarifs des stages Intra-entreprises sont pour une session jusqu'à 10 participants. Les frais de restauration et d'hébergement ne sont pas compris dans les prix des stages. Ils sont communiqués hors taxes et TTC.

ANNULATION

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention entre 10 jours et 5 jours ouvrables précédant le début du stage, une participation de 30 % du montant du stage sera retenue et facturée.

Le stage est intégralement dû si l'annulation intervient 5 jours ouvrables avant le début du cycle. Il en est de même pour tout stage commencé. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au remboursement des frais d'inscription versés

En cas de réalisation partielle : l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la totalité de la prestation.

La somme correspondant à la formation non réalisée n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

FACTURATION

Une facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCA à l'issue du stage ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Les frais d'annulation à un stage ou l'absence à un module d'un cycle feront obligatoirement l'objet d'une facture à l'entreprise quelles que soient les modalités de facturation et de prise en charge.

REGLEMENT

Le client règlera FORCAT sous 30 jours date de facture. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard, une pénalité s'élevant aux taux de l'intérêt légal de l'année est due.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents, éléments, de quelque nature que ce soit et notamment techniques, pédagogiques, didactiques, éducatifs, documentaires, financiers et commerciaux, juridiques, et portant sous quelque format que ce soit, remis au Client en vue de la réalisation de la prestation sont la propriété exclusive du prestataire. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents, éléments, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le bénéficiaire a l'interdiction de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou partiellement, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser, ou de diffuser à des membres du personnel non participants aux prestations de service et/ou de formation dispensées par FORCAT ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à leur disposition sans l'accord préalable écrit de FORCAT.

DROIT ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de ROMANS quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.

APTITUDES ET ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément au document ED6127 de l'INRS, datant de décembre 2020, « il n'existe pas, sur le plan réglementaire, de critères d'aptitude ni de contre-indications formelles à la pratique d'un métier soumis au risque électrique. Le contenu du suivi de l'état de santé est laissé à l'appréciation du médecin du travail. ». L'employeur s'assure que l'état de santé des stagiaires est en adéquation avec la formation.

L'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap est possible lors des formations intra-entreprises. Il est également envisageable d'adapter le temps et les contenus aux différents publics visés tout en respectant les préconisations de la norme NF C18-510 A1.

DONNEES PERSONNELLES : COLLECTE ET UTILISATION (RGPD)

Les informations personnelles collectées par l'entreprise via le devis (Nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail, coordonnées bancaires, etc.) sont enregistrées dans notre logiciel métier SAGE et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes, la prospection, les événements commerciaux, le suivi formation et la prévention des impayés. Le devis indique par des mentions la ou les informations dont la collecte est indispensable à la bonne exécution de la commande.

Les informations personnelles collectées seront conservées (sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire) :

- Au niveau informatique : Jusqu'à la demande de suppression de sa fiche
- Au niveau papier : 5 Ans

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en nous contactant par mail à administration@forcat.fr. Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages.

Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).